

DELIBERATION (2023-28) DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Autorisation de signer une convention avec TE63 63 pour mise en conformité électrique des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

L'an deux mille vingt-trois le cinq juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation : 1^{er} juin 2023

Présents : MM. MME : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Gisèle TESTARD), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absent excusé : M. Antoine MARCHAND.

Secrétaire de séance : M. Patrick BOUDINHON.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal les futurs travaux d'éclairage public :

- de mise en conformité électrique des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion (délibération 2023-3 du 6 février 2023) qui consiste à remplacer les horloges de commande de l'éclairage public, soit de type crépusculaire soit de type programmable manuellement, par des horloges astronomiques connectables qui permettent des modifications à distance pour modifier et ajuster l'éclairage public. Ce projet concerne deux points de commande de l'éclairage public de la Commune (Rue de la Fonfreyde et Place Albert Chabry).

Le montant des travaux est fixé à hauteur de 3 100 € HT et la participation de la commune s'élève à 1 240 € HT (40 %).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des 12 votants :

-autorise le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal ci-dessus exposés, pour les deux points de commande de l'éclairage public de la Commune,
- autorise le maire à solliciter l'inscription au programme Eclairage Public 2023 du Syndicat Intercommunal Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 6 juin 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 6 juin 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.